

**Déclarations mensuelles du mois de mai 2026
relatives au programme de rachat par les
sociétés cotées de leurs propres actions.
DO/EM/06/2026**

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de mai 2026, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM	
		Casablanca	Paris
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité			
Date de démarrage du programme	15/07/2025	10/04/2026	
Date d'échéance du programme	15/01/2027	09/10/2027	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	374 MAD	170 MAD	
Cours minimum de vente	201 MAD	78 MAD	
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité			
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	1.551.575	119.461	68.401
	0,763%	187.862 0,021%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	156.104 (133 905 dans le cadre du CL)	70.503 (51 503 dans le cadre du CL)	8.102
Cours moyen pondéré à l'achat	237,25 MAD	93,91 MAD	9,10 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	0 (0 dans le cadre du CL)	43.464 (35 003 dans le cadre du CL)	8.388
Cours moyen pondéré à la vente	—	93,97 MAD	9,33 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	1.707.679	146.500	68.115
	0,840%	214.615 0,024%	

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité